NAT.	Date du dépôt	N°	P.
20	12/03/1998	445.556.236	14

98043.0932 ! A 1. !

C O M P T E S A N N U E L S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : MULTI PRO CONCEPT

Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Adresse : RUE AU BOIS N° : 224 Bte :
Code postal : 1150 Commune : MOLUME-SAINT-PIERRE
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01564810

Numéro de TVA ou numéro national ! 445.556.236 !

DATE ! 24/10/1991 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 13/02/1998 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/10/1996 ! au ! 30/09/1997 !

Exercice précédent du ! 01/10/1995 ! au ! 30/09/1996 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- ROUSSEAU DANIEL
 ADMINISTRATEUR
 RUE DE LA CIBLE 26
 1030 SCHAERBEEK BELGIQUE

- NACKAERTS NADINE
 Administrateur délégué
 AVENUE HEYMBOSCH 91 Bte : 1
 1090 JETTE BELGIQUE

- VERHULST DOMINIQUE
 Administrateur
 RUE DE HAERNE 219
 1040 ETTERBEEK Belgique

Nombre total de pages déposées : 14
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 9, 10, 11, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises ? OUI

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
- DAHLMANN ANITA EXPERT COMPTABLE EXTERNE KASTANJELAAN 5 1820 STEENOKKERZEEL BELGIQUE	2080.2F.38	BCD

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.051.233	1.819.272
I. Frais d'établissement	20	433.176	637.236
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	612.557	1.176.536
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		4.972
C. Mobilier et matériel roulant	24	23.720	178.234
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	588.837	993.330
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	5.500	5.500
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6.663.663	5.779.587
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	964.286	975.162
A. Stocks	30/36	964.286	975.162
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	5.651.260	4.679.683
A. Créances commerciales	40	5.562.133	4.605.680
B. Autres créances	41	89.127	74.003
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	6.759	6.759
X. Comptes de régularisation	490/1	41.358	117.983
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	7.714.896	7.598.859

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	476.750	507.145
I. Capital (ann. III)	10	2.600.000	2.600.000
A. Capital souscrit	100	2.600.000	2.600.000
B. Capital non appelé (-)	101	()	()
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	15.000	15.000
A. Réserve légale	130	15.000	15.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(2.138.250)	(2.107.855)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	7.238.146	7.091.714
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	7.238.146	7.091.714
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	57.251	289.876
1. Etablissements de crédit	430/8	57.251	289.876
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	6.546.143	6.026.685
1. Fournisseurs	440/4	6.546.143	6.026.685
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	452.230	105.329
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	182.522	669.824
1. Impôts	450/3		185.284
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	182.522	484.540
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	7.714.896	7.598.859

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70	4.773.268	9.280.878
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	3.899.161	7.265.487
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	874.107	2.015.391
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	()	()
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		(973.453)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(768.039)	(952.802)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(68.816)	(534.002)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		572.786
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	37.252	127.920
Perte d'exploitation (-)	64/70	()	()
II. Produits financiers	75	20.507	28.766
Charges financières (-)	65	(88.154)	(189.409)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(30.395)	(32.723)
III. Produits exceptionnels	76		88.708
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		55.985
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(30.395)	()
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	()	()
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		55.985
Perte de l'exercice (-)	67/70	(30.395)	()
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	()	()
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		55.985
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(30.395)	()

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en francs)	Exercice précédent (en francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(2.138.250)	(2.107.855)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		55.985
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(30.395)	()
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(2.107.855)	(2.163.840)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	()	()
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	()	()
2. Perte à reporter	793	2.138.250	2.107.855
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	()	()
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
3. ANNEXE						
I. ETAT DES IMMOBILISATIONS						
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	3.777.115	8355	5.500
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits .(-)	8039	()	8179	()	8375	()
. Transferts d'une rubrique à une autre .(+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations .(+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	3.777.115	8395	5.500
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées .(-)			8239	()	8435	()
. Transférées d'une rubrique à une autre .(+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	2.600.579	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	563.979	8475	
. Repris car excédentaires .(-)	8089	()	8289	()	8485	()
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits .(-)	8109	()	8309	()	8505	()
. Transférés d'une rubrique à une autre .(+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	3.164.558	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice .(+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .(a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	612.557	8565	5.500

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	2.600.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	2.600.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions		2.600.000	260

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours . .	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 026117641890

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 124 218

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100			(ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101			(T)	(T)
Frais de personnel (en milliers de francs) . . .	102			(T)	(T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105			
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121			
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305			

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	020,00 - 000,00	000,00 - 000,00
2. Immobilisations incorporelles			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux			-	-
4. Installations, machines et outillage	L	NR	020,00 - 033,00	000,00 - 000,00
5. Matériel roulant	L	NR	033,00 - 000,00	000,00 - 000,00
6. Matériel de bureau et mobilier	L	NR	010,00 - 000,00	000,00 - 000,00
7. Autres immobilisations corporelles	L	NR	020,00 - 000,00	000,00 - 000,00

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46 bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à BEF.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En confirmité avec les dispositions légales en matière de droit des sociétés commerciales, le conseil d'administration se réunit ce jour, le 23 janvier 1998, pour rendre compte des activités de la société pendant l'exercice social écoulé.

Une analyse chiffrée du compte de résultats témoigne d'emblée d'un recul sensible du volume du chiffre d'affaires.

En parallèle, les différents facteurs du coût d'exploitation diminuent si non dans la même proportion, du moins dans leur ensemble.
En particulier l'impact des frais financiers est moins significatif qu'il ne l'était les années précédentes.

Ceci a, entr'autres, permis de limiter la perte à un montant minimum de 30.395,- FB.
De plus, nous mettons tout en oeuvre pour rester dans les limites du plan de restructuration mis en place.

Après reprise des pertes antérieures, le total des pertes cumulées de 2.138.250,- FB est reporté à l'exercice prochain.

Sur base de cet exposé, nous demandons décharge de notre mandat.

Les administrateurs L'administrateur délégué

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE tenue au siège de la société le 13 février 1998 à 18 heures

Le président, Monsieur PEREZ, nomme Mme NACKAERTS Nadine, comme secrétaire
Tous deux assument la fonction de contrôle de droit de vote.

Le contrôle du droit de vote étant fait, le président constate que la présente Assemblée est valablement constituée et peut dès lors statuer et délibérer quant aux point de l'ordre du jour.

Ensuite, le président soumet l'ordre du jour aux participants de l'Assemblée.

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30/9/97
3. Démission et nomination d'administrateur
4. Transformation de mandat d'administrateur délégué en mandat d'administrateur
5. Décharge de leur mandat aux administrateurs
6. Divers

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le président donne lecture du rapport du conseil d'administration

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité des voix et par vote séparé, approuve les comptes annuels arrêtés au 30/09/97, et ce après affectations et prélèvements.

Au point trois de l'ordre du jour, l'assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur ROUSSEAU Daniel, signifiée par lettre recommandée le 29 septembre 1997.

Par ailleurs l'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur PEREZ Emilio, ici présent et qui accepte pour un terme de six ans prenant cours le 1er janvier 1998.

Abordant le point quatre de l'ordre du jour, l'assemblée approuve la transformation du mandant d'administrateur délégué en mandat d'administrateur de Madame NACKAERTS Nadine
Le changement prend cours le 1er janvier 1998.

Au point cinq de l'ordre du jour, l'assemblée donne à l'unanimité des voix et par vote séparé, décharge de leur mandat aux administrateurs, sortants et entrants.

Abordant le sixième point de l'ordre du jour, l'assemblée confirme le fait de non-rétribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Les actionnaires Le président